

**Regroupement Pédagogique Intercommunal de
LANDES – PUYROLLAND - ST LOUP - LA VERGNE**

4 communes, 4 écoles

6 classes dont 2 maternelles à Landes et 2 primaires à La Vergne

Commune de LANDES

Maire

Mr Jacky BINEAU

Responsable des affaires scolaires

Mme Huguette ROULIN

Enseignantes

Mlle BOULAIGRE Elise

Mme Pascale COUTURIER

Assistantes maternelles

Melle Martine PICARD

Mme Christèle DARDILLAC

Cantinière

Mme Annick BESSON

Garderie SIVOS

Mme Christèle DARDILLAC

Garderie municipale

Mme BESSON Annick

☎ mairie : 05.46.59.73.17

les mardi, jeudi et vendredi après-midi

☎ école : 05.46.59.73.11

Commune de PUYROLLAND

Maire

Mr Thierry GIRAUD

Responsable des affaires scolaires

Mme Maryline ROCHE

Enseignante

Mme Astrid FABAREZ

Cantinière

Mme Marie-Rose HILLAIRET

☎ mairie : 05.46.33.86.26

les jeudis après-midi et samedi matin

☎ école : 05.46.33.86.28

Commune de SAINT LOUP

Maire

Mr Pierre DESCOUT

Responsable des affaires scolaires

Mme Annie GOUELLO

Enseignante

Mr Fanche HARSCOET

Cantinière

Mme Dominique RINGEONNEAU

Garderie SIVOS

Mme Dominique RINGEONNEAU

☎ mairie : 05.46.59.78.41

les mardi et jeudi après-midi

☎ école : 05.46.59.75.86

Commune de LA VERGNE

Maire

Mr BOULOC Pierre

Responsable des affaires scolaires

Mme Isabelle BOULIE

Enseignante

Mme DACENKO et Mme ROSSIGNOL

Cantinière

Mme Monique MEGRIER

Garderie SIVOS

Mme Josette GARNIER

Garderie municipale

Mme Josette GARNIER

☎ mairie : 05.46.32.05.08

les mardi et vendredi après-midi

☎ école : 05.46.32.46.97

Le SIVOS

Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) est géré par un conseil syndical le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire). Ce syndicat est composé de 20 membres nommés par les conseils municipaux (pour chaque commune : 3 élus, 1 enseignant et 1 représentant des parents).

C'est une structure administrative assurant la gestion et le fonctionnement des écoles : fournitures scolaires, transports, garderies, personnel (assistantes maternelles).

1 réunion chaque trimestre

Composition du bureau :

Présidente	Mme GOUELLO Annie	St Loup
Vice-Présidents	Mme Denise ESPINASSE	Landes
	Mme MOUHE Marie-Christine	Puyrolland
	Mme Isabelle BOULIE	La Vergne
Secrétaire de bureau	Mme Renée BONNEAU	
Secrétaire administrative	Mme Delphine BEZIAUD	

Le CONSEIL D'ECOLE

Les enseignants sont tenus par l'inspection académique de se réunir en conseil des maîtres pour débattre de l'aspect pédagogique et élaborer le projet d'école. Ils doivent sous la conduite de l'un d'eux convoquer le CONSEIL D'ECOLE réunissant les délégués des parents, les élus, la présidente du SIVOS ainsi que les D.D.E.N. (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) qui adopte le projet d'école et aborde tous les problèmes de la vie quotidienne des enfants et de leurs maîtres.

1 réunion chaque trimestre

Les REPRESENTANTS DES PARENTS

5 titulaires et 5 suppléants sont élus pour un an par les parents au cours du mois d'octobre. Ils participent au Conseil d'école et servent d'intermédiaires entre les parents et les enseignants pour les problèmes d'ordre général.

Les SERVICES

Cantines

Elles sont gérées par les communes, tarif unique 1,80 €

Garderies

2 garderies communales dans le regroupement, tarif 0,50 € la demi-heure

Ecole de LA VERGNE

Responsable : Mme GARNIER

horaires : matin à partir de 7h45, le soir jusqu'à 18h30

Ecole de LANDES

Responsable : Mme BESSON

horaires: matin à partir de 7h45, le soir jusqu'à 18h45

Transports

Ils sont financés par le Conseil Général qui fixe les points d'arrêts. Les enfants doivent obligatoirement être munis d'une carte. Mme ROUGEON accompagne les enfants le matin et Mme ROCHÉ le soir.

Sports et animations dans les communes

Foot à Landes, Saint Loup, La Vergne

Tennis à Landes, La Vergne

Foyer rural à Landes, Puyrolland, La Vergne

Société des fêtes à Saint Loup

Bibliothèque à Landes, horaires : mardi de 15h à 17h, mercredi de 14h à 17h, jeudi de 17h à 19h, pendant les vacances scolaires le mercredi de 16h à 19h.

Environ 130 élèves sont scolarisés dans le regroupement. Ils y bénéficient des mêmes avantages que dans les écoles de la ville : piscine, bibliothèque, équipement informatique des classes, abonnement Internet, jeux agréés dans les écoles maternelles... tout en profitant d'un cadre de qualité.